

Les Professions sociales

ACCESSIBLE PAR LA
VAE

Conseiller en économie sociale et familiale

Exercice

Le conseiller en économie sociale et familiale (CESF) est un professionnel du travail social dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne (consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé) dans lesquels il accompagne des personnes, groupes ou familles.

Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles. Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les conseillers peuvent être employés par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux (SESSAD, CHRS, EHPAD, foyers d'accueil ou de jeunes travailleurs, etc...), centres sociaux, structures hospitalières, bailleurs publics et privés...

Formation

Les conditions d'accès à la formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale ;
- 2) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est à présent précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires du DEASS, DEEJE, DEES et DEETS sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondant aux DC3 et DC4.

Les candidatures sont examinées par une commission d'admission instituée dans chaque établissement de formation.

Les études

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est articulé avec le brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale (BTS-ESF). Pour les titulaires de ce dernier, la formation comporte 540 heures d'enseignement théorique et 560 heures (16 semaines) de formation pratique, ces dernières devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel titulaire du DECESF.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (domaine de compétence 1- DC1) ;
- intervention sociale (DC2) ;
- communication professionnelle (DC3) ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (DC4).

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

Le Diplôme

La formation est sanctionnée par le DECESF (Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie, Sociale et Familiale) délivré par la rectrice d'académie aux candidats ayant validé les 8 DC qui composent le diplôme (dont quatre sont validés à l'occasion des épreuves du BTS-ESF). Il est classé au niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation. Chaque domaine doit être validé séparément. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification prise par le jury.

Textes de références

- ➔ - Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- ➔ - Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- ➔ - Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale, et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)

Centres de formation

ALPES MARITIMES

Lycée SASSERNO

1 & 3 Place Sasserno

06000 NICE

Tel. 04 93 80 03 61

Mél. info@sasserno.fr

Site Internet : www.sasserno-nice.com

Lycée Honoré d'Estienne d'Orves

13 avenue d'Estienne d'Orves

06050 NICE cedex 1

Tél. 04 93 97 12 00

Mél. ce.0060033d@ac-nice.fr

Site Internet : www.ac-nice.fr/estiennedorves

BOUCHES DU RHONE

Lycée Marie Curie

16 Bd Jeanne d'Arc

13392 MARSEILLE Cedex 05

Tel. 04 91 36 52 10

Mél. ce.0130051K@ac-aix-marseille.fr

Site Internet : www.lyc-curie.ac-aix-marseille.fr

Institut de la GRANDE BASTIDE

20, av. de la Grande Bastide

13009 MARSEILLE Tel. 04.96.19.06.06

Mél. pastre.grde.bastide@wanadoo.fr

Site Internet : www.pastre-grde-bastide.com

ISMC Institut Supérieur de Marseille La Cadenelle

134 Bd des libérateurs

Les Caillols

13012 MARSEILLE Tel. 04 91 18 10 50

Mél. contact@ismcadenelle.com

Site Internet : www.ismcadenelle.com

VAUCLUSE

Sud Formation Santé

Campus Chambre de Commerce et d'Industrie du Vaucluse

Allée des fenaisons BP 660

84032 AVIGNON Cedex 3

Tel. 04 90 13 86 44

Mél. sliozon@vaucluse.cci.fr

Site Internet : www.sudformationsante.fr

GRETA Avignon Luberon

106 Av de Tarascon

Bât. C Immeuble Saint Ruf II

84000 AVIGNON

Tél. : 04 90 13 16 00

Mél. greta.avignon@ac-aix-marseille.fr

Site Internet : www.avignon.gretanet.com